

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE L'ANSE DU BOURG

Création Juin 2010

LOGONNA DAOULAS



**Demande de renouvellement de l'Autorisation d'Occupation
Temporaire du domaine public Zone de Mouillages Légers
du site de l'Anse du Bourg commune de
| LOGONNA DAOULAS**

1 ère autorisation de mouillage groupée le 16 juin 2011

Arrête Préfectorale no **2011-0806**

Représentée par le Président: HASCOET Alain

alain.hascoet2@wanadoo.fr

Secrétaire: LE BOT Patrick

patlebot@free.fr

Trésorière : Lannon Karine

claudelannon@orange.fr

SOMMAIRE

1 – Présentation Situation	page 3-4
2 – Règlement urbanisme	5
3 – Vue du site	6
4 – Accès	7-8
5 – Environnement géologique	9-12
6 – Classement du site (Natura 2000)	13-15
7 –Présentation du projet	16
7.1 Localisation géométrique	16-17
7.2 Équipement	18-19
7.3 Zone de mouillage	20-22
7.4 Corps morts	23-25
8 – Demande de renouvellement	26

1-- Présentation Situation

Rade de Brest

La rade de Brest est une grande baie de 180 km² située dans le Finistère en Bretagne (France). Elle est reliée à l'océan Atlantique, nommé ici la mer d'Iroise, par un passage de 1,8 km de large appelé le goulet de Brest.



La zone de mouillage est située dans la partie EST de la rade de Brest sur la commune de LOGONNA DAOULAS



Anse située entre la pointe du Bendy et le site de Moulin Mer



3 – Vue aérienne et terrestre du site



Vue du sentier côtier sud



4 – Accès au site

Accès au site par la "route de l'Anse du bourg" venant du centre bourg
1 kilomètre bordée de maisons puis de verdure (taillis , champs ...)





Arrivée sur un espace servant de parking pour les plaisanciers
randonneurs et baigneurs à la belle saison.





5 – Environnement Géologie

La commune de LOGONNA DAOULAS fait partie de la Communauté d'Agglomération du pays Landerneau-Daoulas. Elle fait partie du Parc National Régional D'Armorique.

Le mouillage borde le chenal de l'Aulne, ancienne vallée ennoyée, en partie colmatée par des matériaux fluvio-Marins et des dépôts de pente (head)

Premièrement , ceci explique que les pélites (boues) Prédominent sur les fonds sous forme de vase où les dépôts sont liés aux phénomènes de marées dont les Courants sont relativement faible dans cette zone.

Secondement la force marine s'exprime aussi sous forme de houles dues à différents fetchs. Ces houles secondaires donnent lieu à la construction d'un double poulcier (flèche Littorale ou cordons littoraux) en vis à vis (entrée de l'étang) composé de galets, lutiles (boues), graviers et cailloutis.



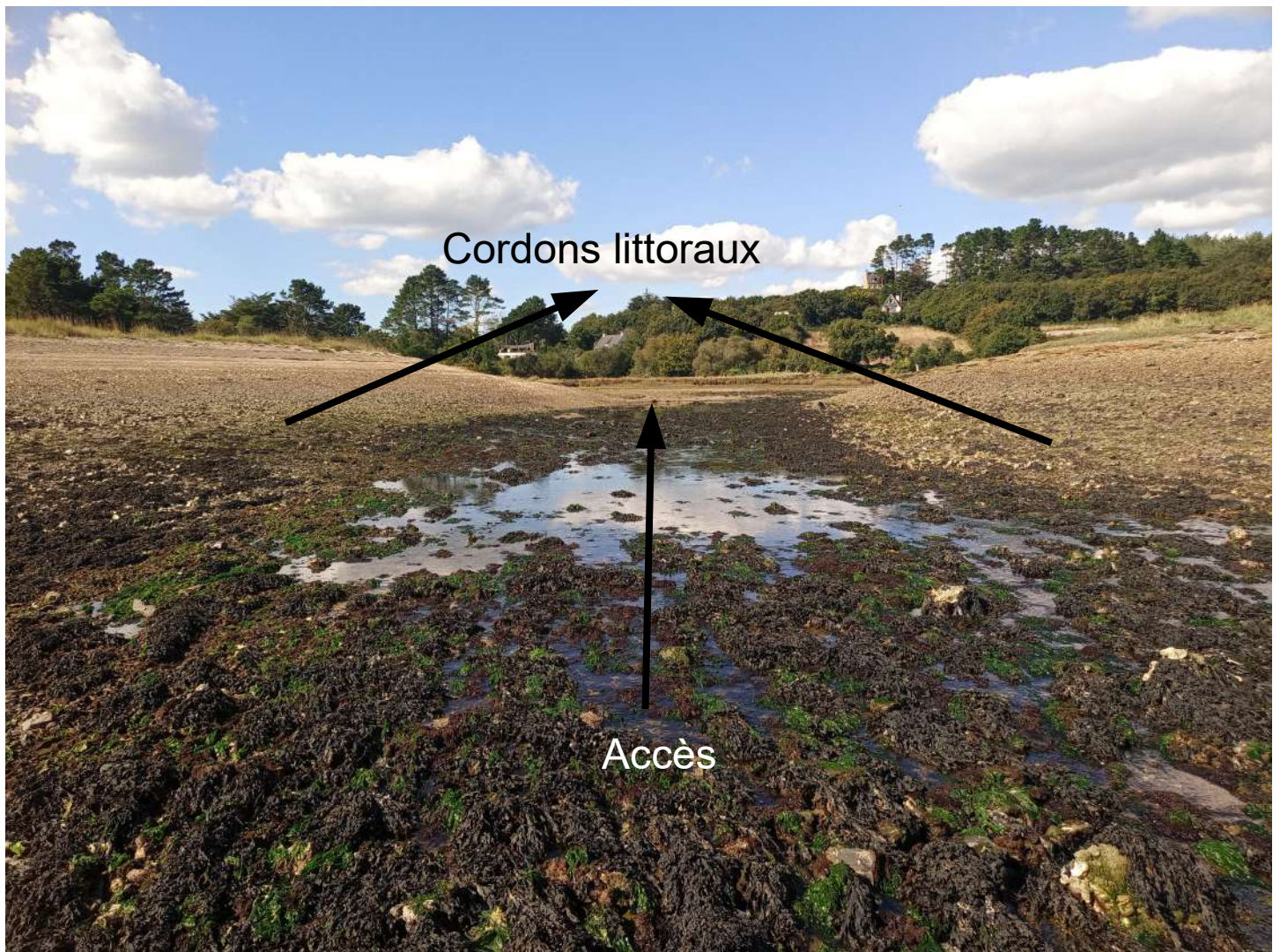
L'anse présente une configuration de cote profondément découpée due à la présence d'une faille , ancienne vallée ennoyée, en partie colmatée par des matériaux fluvio marin et des dépôts de pente. L'estran est constitué dans la partie haute de galets, graviers puis progressivement remplacée par de la vase.

Du fait de cette configuration les courants de marée sont relativement faible.

L'étang fermé par deux cordons littoraux séparés entre eux par un chenal permettant un passage à sec à basse mer. L'étang est alimenté par de petits ruisseaux dont l'exutoire est situé entre les deux cordons avec un écoulement en aval sur la grève par des ruissellements diffus.

Photo ci dessous

Chenal accès à l'étang marée basse



Cet étang se remplit d'eau de mer lorsque les coefficients de marée sont plus de 50 .



Étang à marée basse



6 – Classement du site

Le site est classé en zone d'intérêt écologique et faunistique (Z.N.I.E.F.F) de type II .

Fait partie de NATURA 2000 et est classée :

en Z.S.C Zone Spéciale de Conservation - Directive Habitat

en Z.P.S Zone de protection Spéciale - Directive Oiseaux.

Ci après cartographie d'habitats marins et de la végétation pour la ZMEL et la zone d'hivernage du site.



Pour la ZMEL , RAS au niveau des habitats marins, il s'agit essentiellement de la vase ou du sablo-vaseux, avec des amas d'huîtres creuses.



Pour la zone d'hivernage, pas de problèmes à conditions de bien mettre les bateaux dans la zone d'estran vaseux sans végétation et de rester en dessous de la zone de prés salés et salicornes.

Parc naturel régional d'Armorique - Park an Arvorig

Evaluation d'incidences Natura 2000 - ZMEL Anse du bourg, commune de Logonna Daoulas



Légende



- HABITATS**
- Spartine alterniflora
 - Cartographie Rade de Brest - CBNB**
 - Estuaires
 - Végétation annuelle des laisses de mer
 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
 - Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)
 - ZSC - Rade de Brest, estuaire de l'Aulne
 - ZPS - Rade de Brest, Baie de Daoulas, Anse de Poullmic

0 10 20 m

Sources : PNRA, CBNB
Edition : PNRA - le 11/09/2025

Pas de présence d'activités professionnelles sur le site pas ostréiculture, d'activité agricole ou autre ...

7 – Présentation du projet

Pour rappel il s'agit d'un renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire.

Par contre passage de 30 à 28 mouillages dont 1 visiteur.

7.1 – Localisation de la ZMEL et zone hivernage



ZMEL

A 48°19'02" N – 4°18'30" O
B 48°18'59" N – 4°18'27" O
C 48°18'58" N – 4°18'28" O
D 48°18'58" N – 4°18'32" O
E 48°17'57" N – 4°18'34" O
F 48°18'59" N – 4°18'36" O

Surface 14459 m2

Zone hivernage

A 48°18'56" N – 4°18'30" O
B 48°18'55" N – 4°18'26" O
C 48°18'52" N – 4°18'24" O
D 48°18'52" N – 4°18'30" O

Surface 12586 m2

7.2 – Équipement

L'embarquement pour rejoindre les mouillages ne peut se faire qu'à partir de la grève. Les annexes sont stockées dans des casiers disposés de manière discrète de chaque côté de l'anse. Les casiers sont les seules installations présentes sur le site.

Anse du bourg et Runevet



Casiers annexes coté Anse du Bourg



Casier annexe coté Runevet



L'association organise régulièrement des matinées de nettoyage. Les déchets (organiques, plastiques, cannettes, papiers et autres ...) sont récupérés par le service technique de la commune.

7.3 – Zone de mouillage

Les mouillages occupent cette zone depuis très longtemps sans nuisances particulières pour le site. Les bateaux présents sur le plan d'eau sont majoritairement de type pêche-promenade de 4 à 10 mètres de long sans séjour à bord. Il n'engendre donc pas de pollution bactérienne pouvant détériorer la qualité de l'eau.

Suivant les coefficients de marée certains bateaux peuvent se retrouver au sec .





Vue mouillage du sentier nord



En période hivernale les bateaux sont mis au sec soit dans L'étang d'eau salé aux périodes autorisées données par la DDTM ou chez le propriétaire.

Zone hivernage



Une liste de bateaux hivernés dans l'étang sera fournis à la DDTM chaque année.

Les informations et consignes concernant le respect de l'environnement sont rappelées lors des assemblées générale d'avant saison (mars) .Interdiction de caréner sur l'estran et sur toute autre partie du site.Cela comprends Aussi grattage ou le décapage des coques ainsi que l'application de produits ou de peinture .
Zones possibles de carénage avec récupération des eaux Usées sont Brest Moulin Blanc et Rosnoen .

7.4 – Corps morts

Lors des marées basses moyennes (coefficients 60 70) certains bateaux se posent sur un fond dur sans engendrer de dommages un milieu naturel.

L'impact (ragage) des chaînes voire des aussières sur le fond est réduit par une longueur de ces dernières relativement courte 8 à 10 mètres.

Les plus vieux corps morts sont en béton munis d'une chaîne dormante, d'une chaîne de diamètre adapté à la taille de L'embarcation et d'une bouée de couleur blanche identifiée.

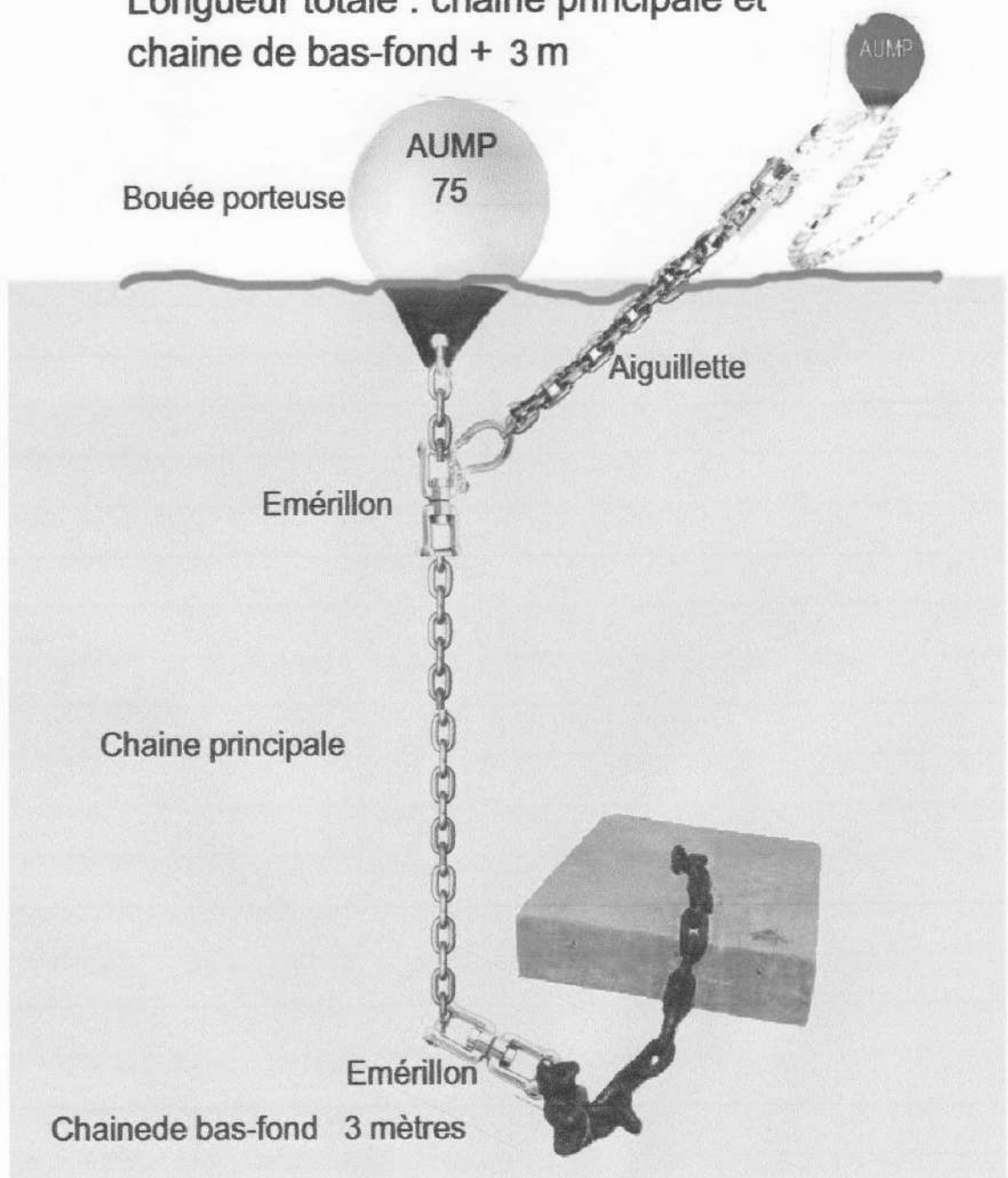
Schéma ci après :

Exemple de mouillage

La ligne de mouillage doit être composée de :

- un bloc de béton approprié au poids du bateau
- une chaîne de bas-fond diamètre 20 à 25 longueur maxi 3 m
- une chaîne principale reliée par des émérillons. longueur : prendre la hauteur d' eau en dessous du bateau

Longueur totale : chaîne principale et chaîne de bas-fond + 3 m



Depuis quelques années ce système de corps morts est remplacé par des ancrs à vis plus écologique ne dépasse du fond que l'anneau avec même système de chaînes ou d'aussière .



Les corps morts et tous les éléments du mouillage sont de la responsabilité de chaque adhérent .Afin de garantir une sécurité optimale le mouillage complet fait l'objet d'un contrôle annuel systématique de la part de chacun des deux parties Responsables.

La surveillance de la zone de mouillage est assurée par les membres de l'association.

L'association vérifie lors de l'assemblée générale annuelle que chaque propriétaire est titulaire d'une police d'assurance en cour de validité.

A part les frais annuels d'assurance ,redevance mouillages, don à la SNSM ..., il n'y a pas de dépenses importantes prévues pour les 3 prochaines années. Les cotisations des adhérents équilibrent parfaitement le budget .

8 – Demande de renouvellement

L'Association des Plaisanciers de l'Anse du Bourg (APADB)

Représentée par son président :

Alain Hascoet

06 66 44 05 63

alain.hascoet2@wanadoo.fr

Sollicite un renouvellement de la Zone de mouillage (z.m.e.l)
Sur le site de l'Anse du Bourg à Logonna Daoulas.

Ce renouvellement génère peu de modifications :

- Capacité réduite à 28 mouillage dont 1 visiteur
- Maintenir une organisation harmonieuse du plan d'eau
- Respect de l'environnement (biodiversité ...)
- Préservation du site, du littoral et des milieux aquatiques
- Répondre à l'attente des pouvoirs public favorable à ce genre d'organisation et de gestion des plans d'eau avec L'aval de la commune qui maîtrise ainsi l'occupation de son littoral .